

ASSURANCE CHÔMAGE · SECTEUR PUBLIC

Actualité de l'assurance chômage dans la fonction publique

Une journée pour faire le point sur la réglementation d'assurance chômage appliquée aux agents publics : convention en vigueur, décisions RH qui ouvrent des droits, coût pour l'employeur public et jurisprudence administrative récente.

Objectifs

1. Expliquer pourquoi et comment l'employeur public supporte lui-même le risque chômage de ses agents
2. Identifier les décisions RH qui déclenchent une indemnisation : licenciement, non-renouvellement, rupture conventionnelle
3. Évaluer les ordres de grandeur financiers d'un dossier ARE pour arbitrer en connaissance de cause
4. Situer l'actualité de la réglementation d'assurance chômage et ses incidences pour les employeurs publics

Programme

- 01 Le risque chômage, un risque porté par l'employeur public**
 - Pourquoi la fonction publique n'est pas affiliée au régime interprofessionnel : le principe d'auto-assurance
 - Auto-assurance, adhésion, convention de gestion : trois façons de couvrir le risque, trois profils de coût
 - Ce qu'un dossier ARE coûte réellement à la structure : ordres de grandeur commentés
- 02 Les décisions RH qui ouvrent des droits**
 - Licenciement, non-renouvellement de CDD, fin de stage : l'indemnisation comme coût induit de la décision
 - Rupture conventionnelle dans la fonction publique : indemnité de rupture puis allocation, la double dépense à anticiper
 - Démissions légitimes et positions statutaires : les situations qui surprennent les décideurs
- 03 Comprendre le calcul sans le pratiquer**
 - Les paramètres qui font le montant et la durée : salaire de référence, SJR, taux, différés
 - Convention du 15 novembre 2024 : ce que les décideurs publics doivent en retenir
 - Lecture guidée d'un dossier chiffré : d'où viennent les montants

En pratique

RÉFÉRENCE

ACIA

DURÉE

1 jour · 7 h

FORMAT

Présentiel ou distanciel, en intra

NIVEAU

Actualité

SECTEUR

Secteur public

PUBLIC

Gestionnaires RH, responsables carrière et paie, directeurs généraux des services, secrétaires généraux et directeurs d'établissement des trois versants de la fonction publique.

PRÉREQUIS

Aucun. Une pratique de la gestion des fins de contrat ou des ruptures facilite la mise en application.

04 Jurisprudence administrative récente

- Décisions récentes sur l'indemnisation des agents publics privés d'emploi
- Démission, non-renouvellement, rupture conventionnelle : les points tranchés et ceux encore discutés
- Conséquences pratiques pour l'instruction des dossiers

05 Piloter et anticiper

- Intégrer le coût chômage dans les décisions de gestion des effectifs et les fins de contrat
- S'organiser en interne : qui instruit, qui décide, quand consulter un conseil
- Questions-réponses sur les situations des participants

Méthodes pédagogiques

- Panorama structuré, sans technicité superflue
- Chiffres clés et exemples de coûts commentés
- Lecture guidée d'un dossier d'indemnisation chiffré
- Temps d'échanges et questions-réponses ouvert

Évaluation

Quiz de validation de 6 questions en fin de séance et évaluation à chaud.

Financement

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

Accessibilité

Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.

Organiser cette formation

À la date de votre choix, dans vos locaux ou à distance, sur un programme ajusté à vos dossiers.

contact@inlecia.fr

01 84 16 14 75

[Fiche en ligne](#)

Formation conçue et animée par des avocats en exercice. INLECIA, organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation ». Programme établi pour l'édition 2027-2028 ; la fiche en ligne fait foi.